



## DÉCLARATION DES PERFORMANCES

### N° TOUPRET – 32-v0

1. Code d'identification unique du produit type :  
PLÂTRE DE PARIS
  
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 :  
PLÂTRE DE PARIS -: 3 178 310 320 105  
PLÂTRE DE PARIS -: 3 178 310 320 420  
PLÂTRE DE PARIS -: 3 178 310 001 851  
PLÂTRE DE PARIS -: 3 178 310 001 936  
PLÂTRE DE PARIS -: 3 178 310 002 018
  
3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :  
Construction générale de bâtiments.
  
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 :  
TOUPRET SA  
24, rue du 14 juillet  
91813 CORBEIL ESSONNES CEDEX  
FRANCE
  
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :  
Non applicable
  
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V :  
Système 4
  
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :  
Non applicable
  
8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :  
Non applicable

62



9. Performances déclarées :

	Caractéristiques essentielles selon NF EN 13279-1 : 2008		
	Réaction au Feu (pour une situation exposée)	Isolation contre le bruit aérien direct	Résistance Thermique
PLÂTRE DE PARIS	A1	PND	PND

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé par le fabricant en son nom par :

G. ZIVY, Directeur général

Corbeil, le ... 04 mai 2015